

DÉCLARATION DE DÉTENTION ET D'EMPLACEMENT DE RUCHES

Tout apiculteur est tenu de réaliser chaque année une déclaration de ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

*Loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural et de la pêche maritime
Arrêté ministériel du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles modifié*

Une fois complétée, la présente déclaration doit être envoyée à l'adresse suivante :

HANDI CONSEILS
DGAL - Déclaration de ruches
2 bis boulevard du premier RAM
10000 TROYES

Le délai de traitement pour l'obtention d'un récépissé est de l'ordre de 60 jours.

La déclaration peut également se faire en ligne sur le site « mesdemarches.agriculture.gouv.fr ». Cette procédure permet de générer un récépissé de façon immédiate.

MERCI DE REMPLIR CET IMPRIMÉ EN LETTRES MAJUSCULES

IDENTIFICATION DE L'APICULTEUR

Votre numéro d'apiculteur (NAPI)

Tout apiculteur se voit attribuer un numéro d'apiculteur (NAPI). Le numéro d'apiculteur (NAPI) est à reporter sur un panneau à proximité du(des) rucher(s) ou sur au moins 10 % des ruches.

- ☐ Vous avez un numéro d'apiculteur (NAPI), indiquez le ici
- ☐ Vous êtes un nouvel apiculteur et voulez un NAPI Un numéro d'apiculteur (NAPI) vous sera attribué
- ☐ Vous avez perdu votre numéro d'apiculteur (NAPI) Un nouveau numéro d'apiculteur (NAPI) vous sera attribué

Si vous possédez un numéro Siret ou si vous êtes une personne morale sans Siret (association, collectivité,...), remplissez ce cadre.

Sinon, passer au cadre suivant « Identité et coordonnées du déclarant »

A noter : Si vous vendez des produits de la ruche, vous devez obligatoirement avoir un numéro de Siret pour cette activité.

Raison sociale / dénomination :

Adresse :

Code postal : Commune :

Le cas échéant :

N° SIRET : Une activité apicole est-elle rattachée à votre Siret ? ☐ Oui ☐ Non

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Je soussigné(e), Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : ; ;

Mobile

Domicile

Travail

Mél :

DÉCLARATION ET SIGNATURE

- Je déclare posséder ce jour, en France, le nombre de colonies d'abeilles suivant : _____

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

- Je déclare placer mes colonies d'abeilles sur des emplacements situés sur les communes suivantes :**

Les communes à reporter sont :

- les communes comportant des emplacements occupés au jour de la déclaration
- les communes comportant des emplacements susceptibles d'être utilisés dans l'année qui suit la présente déclaration, si connues.

[illegible]

Utilisez autant d'imprimés que nécessaire pour déclarer l'ensemble des communes. Signez chaque formulaire.

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire

Fait le | | / | | / | | | |

Signature :

MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date d'envoi : / /

Date de gestion : | | / | | / | | | |

Numéro de récépissé : _____

Numéro d'apiculteur attribué (NAPI) :